CGV ANGEL LINE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES SERVICES DE LA PLATEFORME « ANGEL-LINE » : SERVICES AUX CLIENTS

PROJET CONFIDENTIEL

La Société J-ÉVOLUTION, société à responsabilité limitée, dont le nom commercial est ANGEL LINE, immatriculée le 29 mai 2007 au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 498 177 658 dont le siège social est 18-20 rue Tronchet 69006 Lyon, représentée par sa gérante en exercice, Madame GALBES CLÉMENT Carine, dûment habilitée aux fins des présentes, ci-après désignée par la « **J-ÉVOLUTION** » et/ou « **ANGEL LINE** »,

a créé une plateforme de consultations de voyance en ligne accessible à l'adresse www.angel-line.fr , ou à tout autre adresse substituable, qu'elle exploite sous le nom « ANGEL LINE » (ci-après la « **PLATEFORME** ») où elle propose de mettre en relation les besoins du public et l'offre proposée notamment par des voyants en matière de consultations dans le domaine des arts divinatoires et du bien-être.

Les présentes Conditions Générales de Vente y compris ses Annexes (ci-après les « **CGV »**) définissent les conditions de vente des services proposés par la PLATEFORME aux clients consommateurs (BtoC) exclusivement.

1. DÉFINITION

Dans le cadre des CGV, sauf mention contraire expresse, toute référence à :

a) un Article, un Paragraphe, une Annexe fait référence à un article, à un paragraphe ou à une annexe du Contrat,

b) une personne fait référence à ladite personne ou, le cas échéant, ses héritiers et ayants-cause à titre particulier ;

c) un acte ou un document fait référence audit acte ou document, tel qu'ayant éventuellement fait l'objet d'une novation, de changements, de compléments ou ayant été remplacé.

d) les titres des Articles ne sont indiqués qu'à des fins de commodité et ne doivent pas être pris en compte pour l'interprétation des CGV.

e) à l'effet des CGV et sauf s'il en est disposé autrement, les expressions et termes employés dans les CGV auront le même sens qu'ils soient employés au pluriel ou au singulier.

f) les expressions et termes suivants utilisés dans les CGV auront, sauf si le contexte en dispose autrement, la signification suivante :

« **ANNEXES** » désigne l'ensemble des annexes jointes aux CGV et qui en font partie intégrante.

« **CLIENT** » désigne le client privé majeur qui passe commande d'un ou de plusieurs services proposés par la PLATEFORME pour ses besoins personnels et/ou qui créé un compte client via l'onglet « INSCRIPTION » de DIALOTEL.

« **DIALOTEL** » désigne la Sarl DIMILINK dont le nom commercial est Dialotel immatriculée le 29 juillet 2014 au registre du Commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 521 903 195 sise 183 Avenue Achille Peretti 92200 NEUILLY SUR SEINE et représentée par Mr Dimitri Lambert qui propose des solutions techniques pour gérer et optimiser à distance les activités de conseil.

« **ESPACE CLIENT** » désigne l'espace mis à disposition par ANGEL LINE au CLIENT qu'il peut consulter via la PLATEFORME et qui lui permet d'accéder à plusieurs informations dont notamment les consultations réalisées, leur durée et leur coût. Cet ESPACE CLIENT est une solution technique appartenant et hébergé par une société tierce, DIALOTEL. J-EVOLUTION permettant seulement au CLIENT de s'y connecter via sa PLATEFORME sans pour autant en gérer les aspects techniques et juridiques.

« **SERVICES** » désigne les services proposés par la PLATEFORME à savoir la consultation de voyants en ligne par carte bancaire, par numéros surtaxés dits audiotel, de séances de coaching, d'hypnose, d'auto-hypnose, de soins énergétiques, de magnétisme, de tarologie et/ou de tout autre

PROJET CONFIDENTIEL

service qui serait proposé par la PLATEFORME et notamment la mise en relation avec les PROFESSIONNELS ANGEL LINE.

« **PROFESSIONNELS ANGEL LINE** » désigne les professionnels partenaires de la PLATEFORME ANGEL LINE qui réalise les SERVICES pour le CLIENT et notamment les services de voyance en ligne.

J-EVOLUTION et le CLIENT sont définis individuellement comme la « **PARTIE** » et collectivement par les « **PARTIES** ».

2. OPPOSABILITÉ DES CGV ET MODIFICATIONS

En créant un compte CLIENT via l'onglet « INSCRIPTION » de DIALOTEL et/ou en commandant un des SERVICES proposés par la PLATEFORME, le CLIENT passe un contrat de vente de SERVICES avec J-EVOLUTION et s'engage à respecter les présentes CGV qui régissent ce contrat.
Du fait que la PLATEFORME propose des SERVICES à distance, en cas d'appel ou d'un numéro audiotel surtaxé et/ou d'un numéro fixe pour la commande d'un SERVICE payable par carte bancaire, le CLIENT reconnait expressément avoir consulté les CGV préalablement à sa commande auxquelles il adhère sans réserve.
Il est rappelé que les tarifs sont affichés sur la PLATEFORME et/ou toujours rappelés préalablement au CLIENT lors d'un appel téléphonique.
Les C.G.V. sont consultables sur la PLATEFORME via l'onglet CGV et ce pour permettre au CLIENT d'en prendre connaissance de manière libre avant toute commande de SERVICES ; En cas de création de compte, un e-mail de confirmation est envoyé au CLIENT avec les CGV de la PLATEFORME qui devront être expressément acceptées par le CLIENT.
Le CLIENT peut aussi faire via le formulaire « CONTACT » une demande de devis qui pourra à sa demande lui parvenir par mail et à laquelle seront jointes les CGV.
Tous les autres documents tels que notamment les articles de blog, les publicités, les vidéos explicatives des SERVICES proposés ou tout autre document n'ont qu'une valeur informative et non pas de valeur contractuelle.

Les CGV pourront être modifiées librement par ANGEL LINE à tout moment et sans préavis du fait de la nécessaire adaptation technique, économique, légale ou jurisprudentielle de la PLATEFORME et de son fonctionnement aux évolutions.
Les nouvelles C.G.V. seront applicables dès lors qu'elles auront été affichées par simple insertion sur la PLATEFORME à compter de la date stipulée dans les CGV.

PROJET CONFIDENTIEL

3. DESCRIPTION DES SERVICES ANGEL LINE

La PLATEFORME s'adressant à un public francophone, les services proposés au CLIENT sont donc accordés pour le seul territoire français.

Les SERVICES proposés à la vente sur la PLATEFORME sont détaillés sur la PLATEFORME elle-même avec l'indication du tarif associé.
Il s'agit de :

- Consultation de voyance, de tarologie,
- Séance d'hypnose, de magnétisme, d'énergétique, de coaching,
- Séance préenregistrée d'auto-hypnose.

La PLATEFORME met aussi à disposition des contenus gratuits comme l'horoscope, des vidéos explicatives, des articles de blog.

4. ESPACE CLIENT ET DONNEES PERSONNELLES

Tout internaute CLIENT peut créer un espace CLIENT via la PLATEFORME lui permettant de consulter ses historiques de commande de manière libre et gratuite.

Le CLIENT en créant son espace communique les données suivantes : « Nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone, mot de passe ». Il s'engage à communiquer ces données de manière loyale et exacte.
Cet espace est géré par DIALOTEL, une société tierce qui assure la sécurité, la confidentialité des données recueillies et notamment des données de paiement (TPE VIRTUEL) appartenant au CLIENT.

Aucune donnée du CLIENT n'est revendue.

Le CLIENT est informé que ses données font l'objet d'un traitement informatisé par DIALOTEL permettant à ANGEL LINE de faire la promotion de ses SERVICES auprès des CLIENTS notamment par des campagnes de publicités dites « PUSH SMS ».

En aucun cas les données de paiement (TPE VIRTUEL) appartenant au CLIENT ne sont connues d'ANGEL LINE. En créant un espace client, le CLIENT doit consentir aux conditions générales d'utilisation de DIALOTEL et accepte aussi la politique de confidentialité des données mis en place par DIALOTEL.

PROJET CONFIDENTIEL

5. ENGAGEMENTS DES PROFESSIONNELS ANGEL LINE VIS-A-VIS DES CLIENTS

5.1. Indépendance

Le CLIENT est informé que les PROFESSIONNELS ANGEL-LINE sont indépendants et qu'ils ne sont en aucune manière des salariés d'ANGEL-LINE. Ils sont libres d'exercer ou non sur la PLATEFORME.

Ainsi, les PROFESSIONNELS ANGEL-LINE ne doivent pas créer de confusion dans l'esprit des CLIENTS et ils s'interdissent de se présenter auprès de ces derniers comme salarié, agent ou mandataire d'ANGEL-LINE.

Les PROFESSIONNELS ANGEL-LINE sont choisis et référencés sur la PLATEFORME si et seulement si, ils adhérent à une charte éthique d'exercice permettant d'éviter les dérives et de protéger le CLIENT.

5.2. Obligation de moyen

Les PROFESSIONNELS ANGEL-LINE sont tenus par une simple obligation de moyen vis-à-vis des CLIENTS et doivent faire leurs meilleurs efforts pour exercer leur métier en conscience.

Les consultations données par les PROFESSIONNELS ANGEL-LINE NE SONT PAS ENREGISTREES et relèvent de la seule responsabilité des PROFESSIONNELS ANGEL-LINE.

J-EVOLUTION ne saurait être en aucun cas tenus pour responsable des conséquences directes ou indirectes résultant des consultations auxquelles elle n'a ni accès, ni possibilité d'intervention.

Ils ne sont pas autorisés à donner des conseils médicaux, ni à se prononcer sur des questions racistes ou contraires à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs.

5.3. Charte d'exercice : diligence, confidentialité et non-sollicitation

Sélectionnés par ANGEL-LINE, les PROFESSIONNELS ANGEL-LINE s'engage par écrit à respecter les règles déontologiques de la profession des « arts divinatoires » et de l'accompagnement personnel en signant une la charte éthique édictées par ANGEL-LINE les engageant à :

PROJET CONFIDENTIEL

- Exercer avec respect, politesse et diligence ;
- Garder confidentielles toutes les informations qui leur seront communiquées au cours de la consultation par le CLIENT utilisateur de la PLATEFORME et à ne pas les divulguer à quelque titre et par quelque moyen que ce soit. Cette obligation perdurera même en cas de déférencement du VOYANT de la PLATEFORME.
- Ne pas solliciter directement le CLIENT en lui communiquant leur numéro téléphone personnel ou tout autre coordonnée ;

6. RESPECT DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE APPARTENANT A ANGEL LINE, MARQUE ANGEL LINE

Le CLIENT s'engage à respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle d'ANGEL LINE et à ne pas porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à la réputation, à l'image et/ou à la notoriété d'ANGEL LINE, de ses marques et plus généralement de l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle.

Ainsi, en application du droit français de la propriété intellectuelle, l'ensemble des éléments visuels, littéraires et/ou sonores de la PLATEFORME sont la propriété exclusive, matérielle et immatérielle d'ANGEL LINE et notamment la disposition et l'organisation de la PLATEFORME, les bases de données, les images et les photographies (à l'exception des photographies des voyants qui exercent sous leur propre visage) mais également les textes, articles, les logos et les slogans qui sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques et/ou ont fait l'objet d'enregistrement notamment de l'INPI (ci-après les « **Éléments**»).

La représentation, la reproduction, l'exploitation, la diffusion et de manière générale l'utilisation de quelque manière que ce soit et à quelque titre que ce soit, totalement ou partiellement des Eléments par le CLIENT EST INTERDITE sous peine de sanctions civiles et/ou pénales en contrefaçon et/ou de poursuite pour concurrence déloyale.

Tout établissement de lien simple et/ou hypertexte vers la PLATEFORME est strictement interdit sauf accord préalable et écrit d'ANGEL LINE. Le CLIENT n'est donc pas autorisé à citer les marques d'ANGEL LINE de quelque manière que ce soit et à en faire un usage quelconque.

7. CONDITIONS TARIFAIRES ET PAIEMENT

7.1. Tarifs

PROJET CONFIDENTIEL

Les tarifs des SERVICES sont indiqués sur la PLATEFORME et sont à la simple demande du CLIENT précisés dans un devis. Des promotions peuvent être proposées au CLIENT et elles sont également indiquées avant toute transaction.

7.2. Paiement des consultations

Le paiement des consultations de voyance se fait soit par carte bancaire, le CLIENT étant invité à rentrer ses coordonnées bancaires par DIALOTEL via l'ESPACE CLIENT ou par prélèvement sur sa facture de téléphone, le prix du numéro audiotel surtaxé étant systématiquement annoncé au CLIENT avant la consultation.

8. RENONCIATION AU DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L , si la vente est conclue à distance ou hors établissement, tout client consommateur a en principe un droit de rétraction de 14 jours qui court à compter de la date de commande du service.

Cependant en application de l'article L221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

1° *De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;*

13° De fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Compte-tenu de la particularité des SERVICES à distance proposés par ANGEL-LINE à savoir des consultations effectuées en ligne à la demande du CLIENT qui prend ainsi rendez-vous sur la PLATEFORME, le CLIENT reconnait qu'en acceptant la consultation, il renonce à son droit de rétractation si l'exécution des services commandés a lieu avant la fin du délai de rétractation.

Si tel n'était pas le cas, le CLIENT est donc informé qu'il possède un droit de rétractation de 14 jours conformément aux articles L221-18 et suivants reproduits ci-après :

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25.

Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour :

1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L.

PROJET CONFIDENTIEL

221-4 ;
(…)

Le consommateur exerce son droit de rétractation en informant le professionnel de sa décision de se rétracter par l'envoi, avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 221-18, du formulaire de rétractation mentionné au 2° de l'article L. 221-5 ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

Le CLIENT est invité à remplir le modèle de bon de rétraction ci-après et à l'envoyer à l'adresse : contacter@angel-line.fr qui en accusera réception.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire à contacter@angel-line.fr uniquement si vous souhaitez vous rétracter de votre commande de SERVICES non encore exécutés dans un délai de 14 jours à compter de la date de la commande.

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur le SERVICES identifié ci-après :

NOM DU SERVICE :
NOM DU PROFESSIONNEL ANGEL-LINE :
COMMANDÉ LE (*):
PAR : NOM DU (DES) CLIENT(S) :
ADRESSE MAIL DU (DES) CLIENT(S) :
SIGNATURE DU (DES) CLIENT(S) : Date :

9. GARANTIES

9.1. Garanties quant à la PLATEFORME et son accès

Les services mis à disposition du CLIENT via la PLATEFORME sont consentis en l'état et peuvent être amenés à évoluer, ce que le CLIENT reconnait et accepte.

ANGEL LINE ne garantit pas au CLIENT que la PLATEFORME ne contient pas d'anomalies quelconques et/ou de bugs, ni qu'elle pourra les corriger. ANGEL LINE n'étant pas responsable des dysfonctionnements imputables à des logiciels appartenant à des tiers et qui du fait de leur dysfonctionnement ne permette pas l'accès à la PLATEFORME.

PROJET CONFIDENTIEL

ANGEL LINE ne garantit pas que la PLATEFORME fonctionnera de manière continue compte tenu des temps de réponse, des limites techniques de l'Internet, ni qu'elle est compatible avec un matériel et/ou une configuration spécifique notamment appartenant au CLIENT.

ANGEL LINE n'est pas responsable en cas de dommage prévisible ou imprévisible, matériels ou immatériels y compris la perte de profits ou de chance découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle du CLIENT d'utiliser la PLATEFORME.

La passation de commande sur Internet et la consultation de voyance en ligne implique pour le CLIENT une connaissance et une acceptation des caractéristiques et risques associés à l'Internet, en termes de performances techniques, de temps de réponse, de risques d'interruption, de virus et plus généralement de tous risques associés à la connexion et à la transmission de données sur Internet.

Le CLIENT s'engage à prendre toutes mesures appropriées pour protéger ses propres données et informations stockées sur ses équipements informatiques.

9.2. Garanties quant aux SERVICES

Les PROFESSIONNELS ANGEL-LINE étant tenus par une obligation de moyen, les SERVICES sont consentis au CLIENT en l'état sans garantie d'aucune sorte.

9.3. Particularités quant à L'ESPACE CLIENT

L'ESPACE CLIENT accessible via la PLATEFORME est une solution technique conçue et hébergée par DIALOTEL avec laquelle J-EVOLUTION a conclu un contrat de mise à disposition d'espace technique.

J-EVOLUTION n'ayant pas le contrôle de l'ESPACE CLIENT, elle ne saurait être tenue pour responsable de tout dysfonctionnement lié à cet ESPACE CLIENT, ni de tous dommages directs et indirects en découlant et/ou causé au CLIENT, qui relève de la seule responsabilité de DIALOTEL.

J-EVOLUTION n'est pas responsable en cas de dommage prévisible ou imprévisible, matériels ou immatériels y compris la perte de profits ou de chance découlant de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser l'ESPACE CLIENT.

PROJET CONFIDENTIEL

10. CAS DE FORCE MAJEURE

Outre les événements habituellement retenus par la jurisprudence française en cas de force majeure, les obligations des PARTIES seront automatiquement suspendues et leurs responsabilités ne seraient être engagées en cas de survenance d'un évènement au sens de l'article 1218 du Code civil qui empêcheraient ou retarderaient l'exécution en tout ou partie de leurs obligations au titre des CGV, à savoir notamment :

- tremblements de terre, incendie, tempête, inondation ;
- blocage des moyens de transport pour quelque raison que ce soit ;
- grèves totales ou partielles, internes ou externes aux Parties ;
- lock-out de l'une ou l'autre des Parties ;
- blocage ou de mauvais fonctionnement des télécommunications y compris d'Internet et des réseaux informatiques et notamment le piratage informatique du Site ;
- guerre ;

L'une des PARTIES subissant un cas de force majeure tel que défini au présent article informera sans délai et par tout moyen l'autre PARTIE de son impossibilité d'exécuter ses obligations. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Toutefois, dans l'hypothèse où la période de suspension des obligations perdurerait au-delà de trente (30) jours calendaires, les relations contractuelles entre les PARTIES prendront fin, sans donner lieu au versement d'une indemnité au profit de l'une ou l'autre des PARTIES mais avec restitution des sommes versées.

11. DONNÉES PERSONNELLES DES CLIENTS

Conformément aux articles 13 et 14 du règlement général de l'Union européenne sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et l'article 32 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le CLIENT est informé que les plusieurs informations personnelles sont recueillies aux fins de son inscription sur la PLATEFORME par DIALOTEL, de la création de son ESPACE CLIENT et pour permettre l'exécution des services de consultation qui sont proposées.

Ainsi, il y a un premier traitement informatique par DIALOTEL destiné à :

PROJET CONFIDENTIEL

- créer l'espace client privé et leur attribuer des codes d'accès personnels ;
- leur permettre de consulter leur compte et leur commande mais également leur facture.

Le responsable du fichier est DIALOTEL, Monsieur DIMITRI LAMBERT, tél : +33 (0)9 72 68 12 12 e-mail : contact@dialotel.fr. Toute réclamation concernant les traitements des données par cette société doit lui être adressée.

Une partie des données personnelles du CLIENT à savoir exclusivement son nom, prénom, son numéro de téléphone et son adresse e-mail sont mis à disposition de J-EVOLUTION.

Il y a donc un deuxième traitement des données par J-EVOLUTION qui les utilisent à :

- Des fins de statistiques,
- De marketing et de publicité en envoyant des offres promotionnelles soit par e-mail soit par sms,
- D'amélioration des SERVICES en envoyant des questionnaires de satisfaction ou des questionnaires d'opinion.

Elles sont conservées par J-EVOLUTION durant :
- 3 ans à compter à compter de la dernière commande du CLIENT.

Le CLIENT bénéficie, dans la limite de l'obligation légale de conservation d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles qu'il peut demander au responsable du traitement soit à J-EVOLUTION, Madame Panerai, à l'adresse : contacter@angel-line.fr.

Le CLIENT bénéficie également :
- du droit de demander une limitation du traitement de ses données personnelles ;
- du droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles et du droit à la portabilité de ses données.

Le CLIENT peut retirer son consentement au traitement de ses données personnelles et ceci à tout moment en écrivant au responsable du traitement. Le CLIENT peut introduire une réclamation auprès de la CNIL s'il estime que la protection de ses données personnelles n'a pas été assurée par le responsable du traitement.

Quel que soit le traitement, les données personnelles du CLIENT ne sont JAMAIS VENDUES et J-EVOLUTION n'a jamais accès aux coordonnées bancaires des CLIENTS.

PROJET CONFIDENTIEL

12. RÉSILIATION ET DÉSINCRIPTION

12.1. Résiliation en cas de manquement aux CGV, faute

Sauf cas de force majeure défini à l'Article 10 des CGV, en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des PARTIES d'une ou de plusieurs obligations lui incombant en vertu des présentes, la PARTIE créancière de l'obligation inexécutée par l'autre PARTIE adressera à cette dernière une lettre recommandée avec avis de réception la mettant en demeure d'exécuter l'obligation lui incombant.
Si, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception de cette lettre de mise en demeure, l'obligation dont la PARTIE contrevenante était débitrice n'a pas été exécutée, les CGV seraient résiliées de plein droit et sans préavis à l'issu de ce délai, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être dus, tant du chef de la rupture que de l'inexécution de l'obligation considérée.

12.2. Résiliation de plein droit

Dans le cas où le CLIENT fait l'objet d'une procédure collective ou de faillite personnelle, il s'engage à en avertir immédiatement ANGEL LINE par écrit (mail ou courrier recommandé avec avis de réception).
Afin de ne pas aggraver la situation financière personnelle du CLIENT, les CGV seront résiliées de plein droit et l'ESPACE CLIENT du CIENT fermé. Le CLIENT en sera préalablement averti par e-mail.
De même, si le CLIENT fournit des fausses informations lors de son inscription et notamment des fausses coordonnées bancaires, les CGV seront résiliées de plein droit et l'ESPACE CLIENT fermé.

12.3. Résiliation à tout moment

Le CLIENT peut décider à tout moment de se désinscrire définitivement de la PLATEFORME et de demander à ANGEL LINE la suppression de son profil pour quelque raison que ce soit.

Il adresse alors sa demande à ANGEL LINE par email à contacter@angel-line.fr qui demandera alors par écrit à DIALOTEL de supprimer L'ESPACE CLIENT.

12.4. Maintien des obligations après résiliation

Nonobstant la résiliation des CGV, certaines des obligations prévues aux présentes perdureront compte tenu de leur nature, notamment les obligations de confidentialité stipulées, les obligations de discrétion et de confidentialité des informations confiées par les CLIENTS au PROFESSIONNELS

PROJET CONFIDENTIEL

ANGEL-LINE lors de l'exécution des SERVICES stipulées et l'interdiction faite au CLIENT d'utiliser les Eléments de propriété intellectuelle tel que cela est énoncé à l'Article 6 des CGV.

13. ENTRÉE EN VIGUEUR – DURÉE

Les CGV sont à durée indéterminée et entrent en vigueur à compter du 1er décembre 2019. Elles remplacent et annulent tout accord, arrangement ou contrat antérieur, écrit ou non écrit conclu entre les PARTIES.

14. LOI APPLICABLE ET LANGUE DU CONTRAT

Les CGV seront régies par la loi française et établies en langue française qui prévaut sur toute autre traduction qui pourrait être réalisée.

15. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les PARTIES conviennent de faire leurs meilleurs efforts pour résoudre amiablement tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité des CGV dans un délai de trois (3) mois à partir de la survenance du différend portée par écrit par la PARTIE la plus diligente à la connaissance de l'autre PARTIE.

A défaut d'accord, le différend sera porté devant les tribunaux civils de Lyon et ce quelques soit le type de procédures (notamment référé, procédures conservatoires, appel en garantie, requête ou de pluralité de défendeurs).

LES CLIENTS sont informés qu'ils peuvent saisir gratuitement un médiateur de la consommation pour résoudre leur litige avec ANGEL-LINE. Toutes les informations sont indiquées sur le portail du ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/vous-etes-consommateur.

PROJET CONFIDENTIEL

16. DIVERS

16.1. Protection des CGV

Les présentes CGV sont protégées par le droit de la concurrence. Leur copie et/ou leur réutilisation en tout ou partie à quelque titre que ce soit est strictement interdite sous peine de poursuites judiciaires.

16.2. Renonciation

Le fait pour ANGEL LINE de ne pas se prévaloir d'une défaillance ou d'un manquement du CLIENT à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ou légales ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir de cette défaillance ou de ce manquement. De même le fait pour ANGEL LINE de ne pas se prévaloir d'une stipulation des CGV n'emporte aucunement renonciation au bénéfice de ladite stipulation.

L'absence ou le retard dans l'exercice d'un droit ou d'un recours prévu par les CGV ou par la loi ne saurait être interprété comme valant renonciation à ce droit ou ce recours ou renonciation à d'autres droits ou recours. L'exercice ponctuel ou partiel d'un droit ou recours prévu aux CGV et/ou par la loi ne saurait faire obstacle à l'exercice d'un autre droit ou recours.

Dans l'hypothèse où une disposition des CGV était déclarée nulle ou non valide, cette disposition sera considérée comme non-écrite, l'ensemble des autres dispositions des CGV continuant à s'appliquer.

PROJET CONFIDENTIEL